

# Renseignements importants

## Horaire de l'école

### **Maternelle**

**A.M : 07:55 à 10h55**

**P.M : 12:50 à 15 h 00**

**Mercredi pm service de garde**

Pour les élèves de maternelle, il est préférable de dire bonjour à papa ou à maman sur le trottoir de la rue Chester et de se diriger ensuite directement dans la petite cour quand l'enseignante va rejoindre son groupe. On se rappelle qu'il n'est pas sécuritaire de faire entrer ces plus petits avant 7 h 50 ou 12 h 45, car il n'y a pas de surveillance spécifique pour eux.

Afin d'éviter les dérangements et les inquiétudes inutiles, nous invitons les parents des enfants de maternelle à être ponctuels lorsqu'il s'agit de venir les chercher.

### **Primaire (1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année)**

**A.M : 07 h 55 à 11 h 25**

**P.M : 12 h 50 à 15 h 00**

⇒ **N.B. : L'entrée en classe débute 5 minutes plus tôt : 8 h 50 et 12 h 45**

## L'arrivée dans la cour : surveillances

**Élèves de 1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année**

07 h 45 le matin

12 h 45 le midi

**Votre enfant n'est pas en sécurité avant ces heures. L'école et la Commission scolaire de Montréal ne peuvent être tenues responsables d'aucun incident avant l'heure d'entrée et après l'heure de sortie des élèves.**

Votre enfant devra quitter la maison en fonction des heures indiquées plus haut. À son arrivée, il entrera immédiatement dans la cour car, à ce moment, des enseignants assurent une surveillance.

Les élèves en retard doivent passer au secrétariat par la porte principale.

En cas de pluie ou de froid excessif, ils pourront entrer à 7 h50 le matin et 12 h45 le midi.

Les parents ne sont pas autorisés à reconduire leur enfant dans la cour ou en classe.

## Sortie des élèves

Les parents qui viennent chercher leur enfant à la sortie des classes doivent attendre **à l'extérieur de la cour.**

Dès la fin de la classe, les élèves doivent quitter **immédiatement** la cour d'école pour se diriger vers la maison, car il n'y a pas de surveillance à ce moment.

## La cour de récréation

Seuls les membres du personnel de l'école y assurent la sécurité des élèves !

**Les parents attendent à l'extérieur de la cour.**

La cour de l'école est **strictement réservée aux élèves et aux enseignants** en surveillance. La petite cour de maternelle (côté nord) est réservée exclusivement aux élèves du préscolaire.

La récréation est un moment privilégié pour prendre l'air et pour se détendre tout en faisant preuve de prudence et de respect envers les autres (par exemple, il est interdit de faire des jambettes ou de lancer des balles de neige). En aucun temps, l'élève est autorisé à quitter la cour.

## Stationnement de l'école

**Le stationnement de l'école est strictement réservé au personnel.** Les parents ne sont pas autorisés à l'utiliser pour déposer leur enfant à l'école ou pour une quelconque rencontre. Nous vous demandons d'éviter de faire traverser le stationnement de l'école à votre enfant.

## La sécurité

Pour des raisons évidentes de sécurité dans l'école, les parents ne peuvent pas circuler dans l'école sans d'abord s'être présentés à la **porte centrale**, s'être identifiés au secrétariat et être munis de la carte "**Visiteur**".

Pour les mêmes raisons, nous sollicitons la collaboration des parents utilisant le service de garde pour limiter leurs déplacements autour de ce local. Les petits sont capables de s'habiller seuls.

## Urgence



**Il est essentiel que votre enfant sache où aller s'il arrivait que l'école ferme plus tôt que prévu suite à une situation d'urgence (panne d'électricité, tempête, etc.).**



**Pour la même raison, veuillez aviser l'école de tout changement de numéro de téléphone autant au domicile qu'au travail et indiquer deux personnes responsables que l'on peut rejoindre en votre absence.**



**Lieux de rassemblement en cas d'évacuation :**

**Synagogue Shaare Zedek Congregation**

**5305 Rosedale, NDG (Chester)**

**Centre Walkley**

**6650 Côte St-Luc, NDG (Walkley)**

## Secrétariat

7 h 30 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16h00.

Répondeur 24 heures

(514) 596-5745

## **Les absences et les retards**

Toujours appeler à l'école ou écrire dans l'agenda pour motiver l'absence ou le retard de votre enfant. Afin de favoriser sa réussite, il est important de prendre les rendez-vous chez le médecin et le dentiste en-dehors des heures de classe.

### **Un départ hâtif**

Seul un billet signé du parent ou l'autorisation de la direction peut permettre à l'enfant de quitter l'école durant les heures de classe.

### **Un changement de numéro de téléphone et d'adresse**

Appeler ou écrire au secrétariat sans faute.

### **Les messages de l'école à signer**

Afin de soutenir votre enfant, veuillez consulter l'agenda chaque jour.

Prendre connaissance des messages et les signer aussitôt.

Si vous devez répondre à un message, nous vous invitons à le faire le plus tôt possible.

### **L'argent à l'école**

A défaut de payer en argent comptant, vous pouvez payer par chèque au nom de :

⇒ **École Les Enfants-du-Monde**

⇒ (sous enveloppe cachetée et identifiée au nom de votre enfant et à son groupe/classe).

Bien respecter les dates et modalités de paiement (matériel scolaire, service de garde, sorties).

Prendre arrangement avec la direction, si nécessaire.

### **Les devoirs et leçons**

Le travail donné à faire à la maison vous permet d'être informé des contenus scolaires travaillés en classe, mais également de témoigner à votre enfant, par le biais de votre aide et de votre encouragement, de l'intérêt que vous avez pour son travail d'écolier. Pour votre enfant, le moment des devoirs est une occasion de revisiter les contenus travaillés en classe, de bien les intégrer, mais aussi de vous montrer tout ce qu'il est maintenant capable de faire. Prenez le temps de vous y intéresser, de superviser, d'encourager et de signer, si nécessaire.

### **Manuels et matériels scolaires / Livres de bibliothèque**

L'élève n'écrit jamais dans les livres de l'école. L'élève remet dans les délais fixés les livres empruntés à l'école.

En cas de perte ou dommage, les parents doivent rembourser le montant du livre ou du matériel.

### **Objets perdus**

Bien identifier tous les effets personnels de votre enfant afin d'éviter mélange et confusion : boîte à lunch, cahiers, sac d'école, vêtements, etc. L'école n'est pas responsable des objets perdus.

### **Des questions, des doutes, des problèmes ?**

Prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant dès que possible pour éclaircir la situation. Afin de profiter de toute son attention et par mesure de sécurité, il est nécessaire de s'adresser à l'enseignant quand il n'est pas en présence des élèves.

Il est important de collaborer ensemble, parents et école, afin de sécuriser l'enfant. Sachant que nous poursuivons les mêmes buts éducatifs, l'enfant maximise alors ses apprentissages

### **Bénévolat à l'école**

Bienvenue à vous qui souhaitez nous aider à cet effort collectif que représente l'éducation de nos enfants. Pour offrir votre temps et vos services : visites éducatives, ateliers, etc., veuillez contacter le secrétariat. Nous prendrons vos coordonnées avec plaisir.

### **Interdiction de filmer**

Nous demandons aux parents de bien vouloir s'abstenir de filmer dans l'école, et ce, en toutes circonstances.

### **Conseil d'établissement**

Les parents que vous avez élus vous représentent. Ils se réunissent régulièrement au cours de l'année.

### **Partenaires et ressources**

Nous collaborons et travaillons quotidiennement avec le :

- ⇒ CLSC « NDG/MTL-O » (485- 1670) qui nous envoie une travailleuse sociale, une infirmière et une hygiéniste dentaire. Alors que la première intervient sur le plan des comportements sociaux, les deux autres rencontrent votre enfant pour du dépistage au niveau de leur santé.
- ⇒ Poste de Quartier #11 (280-0411) pour tout ce qui touche la sécurité de votre enfant.
- ⇒ Centre Loyola (872-6721) et le Centre Walkley (369-9449) sont des organismes communautaires qui offrent des services autant aux parents qu'aux enfants.
- ⇒ Éducation COUP-de-fil (525-2573) offre du support téléphonique anonyme et gratuit aux parents, enfants et adolescents pour les difficultés courantes dans les relations entre les membres de la famille.
- ⇒ Tel jeunes : 1 (800)- 263-2266
- ⇒ Allô prof :(aide aux devoirs) : (514) 527-3726

### ***Anniversaires***

À chaque année, des enfants de notre école souffrent d'allergies alimentaires. Pour cette raison, nous ne permettons pas aux élèves ou à leurs parents d'apporter breuvage et nourriture pour des anniversaires. Nous laissons aux titulaires le soin de décider de la manière de souligner les anniversaires en classe.

### **Pour aider votre enfant : différentes façons de collaborer avec l'école**

Les suggestions qui suivent ne sont  
qu'indicatives et certainement incomplètes.

- ⇒ Téléphoner à l'école lorsque votre enfant est malade.

- ⇒ Téléphoner ou écrire pour avertir de la nécessité d'un départ hâtif.
- ⇒ Écrire un message à l'enseignant dans l'agenda ou lui téléphoner à propos d'une vérification quelconque, d'une incompréhension ou pour demander un rendez-vous.
- ⇒ Participer aux différentes réunions de l'école : bulletins, comités, ...
- ⇒ Consulter l'agenda à tous les jours et le signer.
- ⇒ Prendre connaissance du code de vie de l'école et en discuter avec votre enfant.
- ⇒ Prendre connaissance immédiatement de tout document envoyé par l'école et y donner suite, s'il y a lieu.
- ⇒ Participer aux activités ou aux événements de l'école.
- ⇒ Vous assurer que votre enfant adopte une bonne hygiène de vie : nourriture saine et variée, heures de sommeil suffisantes (minimum 9-10 heures par nuit), bain / douche quotidiennement, activités physiques, limitation des heures d'écoute de la télévision, activités en famille, etc.
- ⇒ Vous informer de sa journée à l'école et l'encourager à vous parler de tout ce qui s'y passe.
- ⇒ Accorder à votre enfant un temps régulier pour les devoirs et leçons.
- ⇒ Lui faire réciter ses leçons.
- ⇒ L'abonner à la bibliothèque : 2 adresses : 3465 rue Benny; 5801 boul. Cavendish
- ⇒ Sensibiliser votre enfant aux différents phénomènes de société qui nuisent à sa sécurité et chercher avec lui des stratégies de protection: inconnus, taxage, intimidation, vandalisme, agressions, etc.